

glie tenaient, sans doute, beaucoup à son tempérament et à ses préjugés d'éducation. S'atténuèrent-elles avec l'âge ? C'est ce que ne fit pas voir son opposition au concile. Sa vie privée fut d'ailleurs irrécusable et sa mort édifiante.

ABNER.

La libre pensée

(Suite)

Maintenant, sans poser encore aucune question sur l'incompétence exacte de la raison philosophique, on peut, je crois, poser comme axiomes de sens commun, ces quatre propositions : 1° la raison humaine n'a pas en elle-même sa loi immanente ; 2° la raison humaine, dans son évolution régulière, n'est pas l'arbitre souverain du vrai et du faux, du bien et du mal ; 3° la raison humaine, dans son développement normal, ne peut pas mettre de côté Dieu ; 4° la raison humaine, si bien constituée qu'on la suppose, ne peut pas assurer, par elle seule, les liens de l'individu, de la famille et de la société.

Donc d'après cela, que faut-il croire de cette omnipotence que s'arroge la libre pensée, et ne peut-on pas croire plutôt à la faiblesse que lui impute la critique et dont l'histoire offre la lamentable expérience ? sur ces deux points, il faut nier l'omnipotence prétendue et soutenir absolument la thèse de la faiblesse de l'esprit humain. J'ai le regret de ne pouvoir aborder, ici, ces deux démonstrations.

Nous venons à la méthode de la libre pensée, à la dialectique si vieille, à la logique qui nie le raisonnement parcequ'elle nie la cause en philosophie, et Dieu en toutes choses. Nous savons déjà que cette méthode, strictement limitée à la constatation du fait expérimental, ne peut constituer une science. De plus l'explication historique des trois états de l'esprit humain, d'abord théologique, puis philosophique, enfin scientifique, ne tient pas debout et son défaut de base lui interdit de légitimer les pratiques du libre examen.

Mais, par-dessus tout, se dresse, sur la route de la libre pensée, le grand obstacle de l'autorité en matière de doctrines. C'est un fait, constant et universel, que l'autorité doctrinale a toujours prévalu dans les sanctuaires aussi bien que dans les écoles ; qu'elle a toujours été invoquée par les hérétiques aussi bien que par les pontifs légitimes ; qu'elle a été également nécessaire en dogme et en morale : et, chose bien plus marquante, qu'elle a été admise même en matière scientifique. Quant au motif de crédibilité, pour l'immense majorité des hommes, la gravitation universelle est un dogme comme l'existence de Dieu.

Ici se présente la question de savoir si la libre pensée est un droit. Un droit externe, impliquant la pleine liberté de ses manifestations, c'est impossible ; un droit interne, quant à l'ex-

cercice naturel de la faculté pensante, oui ; mais quant au droit de régler, par la liberté intellectuelle, l'ordre moral, non. La volonté est soumise aux lois divines et humaines ; cette soumission impose des devoirs, mais implique la négation du droit qui voudrait s'en décharger. Le devoir oblige strictement et écarte le droit contraire.

La libre pensée se légitime au moins par ses résultats ? Non. Ses résultats qui sont la conséquence naturelle de son exercice, l'indifférence ou le fanatisme, sont des maladies de l'âme et les fléaux de la société : maladies également redoutables, car l'une relâche le lien social et l'autre allume la guerre civile.

En examinant, d'une façon toute spéciale, au regard du code civil, l'influence de la libre pensée, il est constant que le code repose sur la notion et l'obligation morale du devoir ; que le code impose, sous peine de châtiement, l'accomplissement du devoir envers les biens et les personnes ; que la libre pensée, transformant la société en confusion, détruit la notion des devoirs et entraîne la révolution du parti social.

En dernière analyse, la morale étant constituée à l'encontre de la libre pensée, il ne faudrait pas seulement, pour l'établir, détruire partout les communautés religieuses, effacer Jésus-Christ et nier Dieu ; il faudrait encore anéantir les codes, les magistratures, les pouvoirs politiques et l'armée qui les défend. L'impossibilité de ces entreprises n'a pas besoin d'être démontrée ; il est clair que le tenter serait déjà un crime ; et si l'on était assez fou pour l'oser, on ne serait jamais assez fou pour l'accomplir.

La libre pensée, battue par toutes les coutumes, se réclame d'une philosophie à venir. C'est confesser qu'aucune philosophie, jusqu'à présent, ne l'autorise ; et l'on peut croire que si, pendant soixante siècles, l'humanité n'a pas découvert cette philosophie, elle ne la découvrira jamais. En tout cas, il faut attendre sa découverte ; lorsqu'elle se produira il sera encore temps de l'examiner ; fonder dessus aujourd'hui ce serait se battre contre des moulins à vent.

Après avoir invoqué la philosophie de l'avenir, le libre penseur invoque, comme échappatoire, l'indifférentisme, puis le scepticisme. On a commencé en porte-flambeaux du genre humain, en révélateur de tous les mystères, en propagateur d'un merveilleux avenir, en agent du progrès indéfini. On aboutit à dire qu'entre le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste, il n'y a aucune différence, ou s'il y en a une, cela importe peu. Autrement, on se réfugie dans les ténèbres, on proclame la mort de l'âme, et, après avoir promis merveilles, on sacrifie au néant. La cause est entendue.

Pour parler net, se poser en libre penseur, c'est déclarer qu'on est un Dieu ou un fou. Un Dieu, c'est difficile à croire, surtout de la part de gens qui disent qu'il n'y en a point ; un fou, cela pourrait bien être. Mais, injure

à part, et nous voulons nous en abstenir, cela peut s'entendre philosophiquement de deux manières. Proclamer la libre pensée, c'est la confusion des idées et des langues : première folie ; c'est décider sa solution uniforme, vérifiée et forte, la grande question du salut des hommes et du salut des peuples.

Cette conclusion n'empêche pas le crédit de la libre pensée. C'est une folie, mais une folie qui prétend s'accréditer, en se déclarant universelle. Peut-être est-ce trop dire, mais réserve faite, peut-on comprendre qu'un siècle si infirme, se rengorge avec tant d'assurance.

Notre bouquet spirituel, c'est qu'il se lèvera, parmi les croisés de Chicoutimi, un brave pour écrire un ouvrage sur les prescriptions contre la libre pensée.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, Monsieur et excellent ami, avec ces considérations plutôt indiquées que développées, mes meilleurs hommages.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

LE CANADA ECCLESIASTIQUE

Voilà une publication éminemment utile et qui s'embellit d'année en année, grâce à l'esprit d'entreprise des éditeurs, MM. Cadieux & Derome. Depuis quelques années sur ont le *Canada ecclésiastique* est devenu un volume considérable illustré de belles photographures des évêques canadiens.

Nos félicitations aux éditeurs, et nos remerciements pour l'envoi gracieux d'un exemplaire.

S'il nous était permis de faire une suggestion, nous prions MM. Cadieux et Derome d'ajouter, dans la nomenclature des paroisses du Canada, une colonne où serait inscrit le nom du bureau de poste, ou, si l'on veut, le nom païen de la localité, puis de publier, tous les trois mois par exemple, une liste révisée des noms des prêtres contenant soigneusement les changements survenus. Mais elle serait peut-être trop dispendieuse, notre suggestion.

MESSIEURS LES MARCHANDS SECRÉTAIRES DE MUNICIPALITÉS

— ET — INSTITUTEURS TROUVERONT A NOS MAGASINS

L'assortiment le plus complet de Livres d'Écoles, Livres blancs pour municipalités, Cartes géographiques et Fournitures d'Écoles et de bureau en général.

Machine à écrire "EMPIRE" vendue \$60.00

LIBRAIRIE GUAY-GOUBOUT
CHICOUTIMI

COTE, BOIVIN & CIE IMPORTATEURS

ÉPICERIE

PROVISIONS

FERRONNERIES

En gros

N. B. — Nous faisons une spécialité de matériaux de constructions de toutes sortes.

CHICOUTIMI